

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2014**  
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 09 septembre 2014 dans la salle du conseil communautaire sous la présidence de Laurent Daulny, Président, sur convocation adressée le 2 septembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33

30 conseillers étaient présents – 31 votants (1 pouvoir)

Le Président met au vote les procès-verbaux des séances du 11 juin et du 2 juillet 2014. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Les questions suivantes ont été débattues :

### **Décisions prises par délégation**

Le président présente les décisions prises depuis la dernière séance :

#### 1 - Marché La Palestel :

Avenant SMAC : pose lino dans les vestiaires : 808.25 € HT

Avenant TRULLEN : rampe Handicapés : 900.24 € HT

Avenant PAROTON : raccordement compteur EDF 780 € HT (suite pose en limite de propriété)

2 - Ligne Trésorerie de 300 000 € : elle a été ouverte auprès du Crédit Agricole au taux de Euribor 3 mois + marge 1.60 %

Le conseil prend acte de ces décisions

### **Habitat**

#### Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Sabrina Brossat, chargée de mission Habitat expose le fonctionnement des CEE dans le cadre du PIG : Les propriétaires qui bénéficient d'aides financières pour réaliser des travaux d'amélioration énergétiques renoncent en contre partie à leur CEE au profit des collectivités qui subventionnent.

Le conseil communautaire donne un accord de principe pour la cession des CEE au Conseil Général qui s'engagerait à mettre en place des aides ou actions sur l'ensemble du département (financement de l'ingénierie, actions destinées à favoriser la réussite du programme Habiter Mieux...).

### **Statutaire**

#### Modification des statuts :

Le Président rappelle que le conseil communautaire a pris à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 la compétence « Ramassage et transport des élèves fréquentant le collège de Dun le Palestel, en qualité d'autorité organisatrice de second rang sur le bassin scolaire du collège de Dun le Palestel et transport des élèves du collège à la piscine » relayant la compétence du SIVU Transport scolaire du Collège dissous à la même date.

Il informe le conseil que la convention qui lie le conseil général et la communauté de communes s'achève à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Le Président explique :

- que le règlement départemental est de plus en plus restrictif quant à l'organisation des circuits et que depuis la prise de compétence, aucune dérogation n'a été accordée, malgré les rares demandes fondées sur le bon sens qui ont été présentées au service transport
- que le travail de terrain effectué par les services de la communauté de communes n'est pas pris en considération
- que ce sont les élus et services de la communauté de communes qui sont en relation directe avec les familles, mais sans aucune marge de négociation possible
- que les services de la communauté de communes affectés à cette compétence peuvent très utilement être affectés à d'autres missions, la charge de travail globale étant en augmentation.

Au vu de ces considérations, le président propose de retirer des statuts la compétence prise en 2008.

Après délibération, le conseil communautaire à la majorité (pour : 23 - contre : 3 - abstention : 5) approuve la proposition du Président et lui demande de transmettre aux communes membres cette délibération, afin qu'elles se prononcent, conformément à l'art. L 5211.17 du code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de trois mois à compter de la notification.

## **SIERS : Approbation des statuts**

Le Président présente les modifications apportées au projet de statuts qui transforme le SIERS en syndicat mixte d'aménagement durable prenant la dénomination d'Evolys23

La communauté de communes sera représentée par 3 délégués porteurs chacun de 3 voix.

Il soumet les statuts à l'approbation du conseil : Jean-Claude Carpentier et Vincent Fortineau, de par leur fonction, ne participent à la délibération et au vote.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des votants.

## **Rapport sur la mutualisation des services : obligations - délais**

La loi du 16 décembre 2010 fait obligation aux communautés de communes d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services dans l'année qui suit chaque renouvellement des conseils municipaux

Concrètement, il faut établir avant le 31 mars 2015 un projet de schéma de mutualisation des services, à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Il appartient aux élus de définir la stratégie politique du territoire dont doit découler le schéma de mutualisation, le pacte financier et les compétences.

La problématique de territoire non stabilisé (le périmètre va vraisemblablement évoluer en cours de mandat en raison du seuil de population minimale : 10 000 hab, 20 000 hab ???) est évoquée.

Le Président propose de faire intervenir un cabinet de consultant sur une journée de sensibilisation des élus et des secrétaires de mairie à ces enjeux. La date du 29 octobre est retenue.

## **Personnel**

### **Augmentation horaire travail d'un agent de la microcrèche**

La fréquentation de la microcrèche nécessite l'augmentation de la durée globale de travail des agents sociaux. Le Président propose de porter à 24 heures hebdomadaires le poste actuel créé sur la base de 22/35<sup>ème</sup>. Cette proposition est acceptée à l'unanimité

### **Suppression de l'emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Le Président rappelle la délibération 14-03.01-5 du 14 mars 2014 créant 2 postes d'adjoint administratif, un au grade 1<sup>ère</sup> classe, un au grade 2<sup>ème</sup> classe afin d'élargir la fourchette de recrutement sur le poste nécessaire d'adjoint administratif. Cette délibération prévoyait la suppression du poste non occupé suite au recrutement. L'agent ayant été recruté au grade 2<sup>ème</sup> classe, il y a lieu de supprimer le poste de 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil, à l'unanimité accepte cette suppression.

### **Révision du régime indemnitaire :**

Le Président propose de modifier le régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs par :

- l'adjonction des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) dans la limite de 25 heures par mois, afin de permettre de payer des heures supplémentaires en cas de surcroît de travail
- l'augmentation du coefficient d'IAT à 8.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

## **Contrat de cohésion territoriale**

### **Proposition de la stratégie définie par le Bureau du POC**

La proposition de stratégie du Bureau du POC a été envoyée aux conseillers communautaires. Elle sera validée et/ou modifiée par le conseil syndical du 10 septembre 2014.

### **Choix de projets intercommunaux du Pays Dunois à inscrire**

Le Président donne lecture des projets qui seront présentés au niveau intercommunal

- Aménagement numérique
- Espace Monet Rollinat (réhabilitation)
- Réhabilitation de la salle culturelle et de loisirs de La Palestel
- Labellisation du Centre de ressources en Maison Services Publics et création d'un Tiers Lieux (co-working/télétravail)
- Etude de préfiguration sur les Sports de pleine nature
- Réhabilitation du petit patrimoine rural pour une mise en tourisme (projet global / chaque commune restant propriétaire et maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation).

Les communes ont été invitées à présenter leurs projets entrant dans les axes retenus par la Région

## **Economie – Finances**

### **Fonds de concours :**

- modification du règlement établi en 2013

Le Président propose de modifier le règlement interne pour l'attribution des fonds de concours. Une proposition est distribuée au conseil.

Après discussion, il est décidé de distinguer 2 volets :

- 1 - Les projets d'intérêt communautaire qui seront traités au cas par cas
- 2 - Les projets communaux (selon la liste des travaux éligibles établie en 2013) :

Le montant maximum du fonds de concours est fixé à 20% du montant des dépenses (le taux peut être inférieur en fonction du nombre de dossiers déposés et de l'enveloppe affectée tenant compte des possibilités financières du budget intercommunal) ; Le plafond d'aide est fixé à 100 000 € ;

Le conseil examinera les projets en opportunité. Lorsque le projet sera réalisé (dépenses réalisées et subventions attribuées), une délibération définira le montant exact du fonds de concours, en tenant compte de la réglementation.

Si les plans de financement sont modifiés suite à la non-attribution de certaines subventions, les dossiers devront repasser en opportunité devant le conseil communautaire

- Dossiers à valider

Commune de La Chapelle Balouë pour la réhabilitation de la boulangerie : ce dossier avait reçu un accord de principe. Les travaux étant réalisés et les pièces justificatives fournies, la subvention au taux de 20 % est validée soit 11 481.96 €.

Commune de Sagnat pour la réhabilitation d'un lavoir : le dossier est accepté sur un montant prévisionnel de 2 542.30 €.

### **Commission Intercommunale des Impôts Directs : proposition liste commissaires**

La commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être renouvelée suite au renouvellement des conseils municipaux. Les communes ont été sollicitées pour proposer des noms de contribuables. Les commissaires proposés sont inscrits sur la liste à proposer à la DDFIP (20 membres titulaires et 20 suppléants parmi lesquels les services fiscaux retiendront 10 titulaires et 10 suppléants)

### **Aménagement numérique**

Il est rappelé que la Communauté de Communes a été retenue pour une mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin au travers de la phase dite SDAN-Pilote. Une proposition de travaux a été faite par DORSAL avec le chiffrage et le détail des opérations qui ont été priorisés : DORSAL, en accord avec le Département et la Région, propose de retenir sur la période du SDAN Pilote, les opérations suivantes :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Villard, Maison Feyne, Nouzerolles et la Chapelle Balouë
- Fibrage/Dégroupeage des NRA origine correspondant
- Enfouissement ERDF Maison Feyne / Crozant / La Chapelle Balouë

pour un montant prévisionnel de 1 019 351 €. La part restant à la charge de la communauté de communes est de 15 %.

La proposition de DORSAL résulte des orientations choisies par la commission numérique du précédent mandat (montée en débit prioritaire en phase pilote).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition de DORSAL et autorise le Président à signer la convention

## **Tourisme**

### **Tarif location hébergement Le Bourg d'hem et La Celle Dunoise pour 2015**

Sur proposition de la commission tourisme, en accord avec les communes concernées, le conseil communautaire, à l'unanimité a décidé de maintenir pour 2015 les tarifs en vigueur en 2014

### **Hôtel Lépinat :**

Le Président propose d'ajouter 2 nouveaux tarifs pour les entrées de l'Hôtel Lépinat.

1. Proposition d'un tarif à 1 € pour les journées du patrimoine
2. Proposition d'un tarif spécial pour les habitants du Pays Dunois durant l'hiver 2014/2015 (1 entrée payante à 5.50 € donne droit à 1 entrée gratuite du 18 octobre 2014 au 6 avril 2015 sur présentation du coupon qui va être envoyé par la Poste dans tous les foyers).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Office de tourisme : modification de la convention d'objectifs**

Sur proposition de la commission tourisme, le conseil à l'unanimité décide de redéfinir les missions déléguées à l'Office de Tourisme. Ces missions se déclinent en 4 volets

1. Promotion du territoire : Etre un territoire identifié et identifiable
2. Mise en marché du territoire : Générer du chiffre d'affaires lié au tourisme
3. Animation du territoire : Fédérer et mobiliser les acteurs et générer une offre en séjour
4. Evaluation

La convention mise à jour sera signée avec l'Office de Tourisme

### **Jeunesse**

#### **Subventions**

Il est attribué 1000 € à l'association Terra Ignis pour sa manifestation « Fête des vieux métiers » à la Tuilerie de Poulligny et 700 € à Danses et Traditions pour la manifestation « rencontre des groupes folkloriques creusois » au gymnase de Dun le Palestel

### **Déchets**

#### **Zones de TEOM pour 2015**

Le SIERS sollicite la Communauté de Communes sur ses souhaits de zonage de TEOM pour 2015. Il est rappelé que le dispositif de lissage des taux est arrivé à échéance et qu'à même niveau de service, il n'est plus possible d'avoir des taux différents. Le conseil communautaire à l'unanimité propose donc de définir un zonage unique sur l'ensemble des communes, sauf Chéniers qui entrant au 1<sup>er</sup> janvier 2015, pourra bénéficier de la période de lissage de son taux sur 10 ans.

### **Questions diverses**

#### **Adhésion au groupement de commande pour le courrier non adressé**

Le Président explique que la convention de groupement de commandes pour la distribution non adressée (journaux, revues et autres publications d'information citoyennes) dont le SIERS est coordonnateur, est arrivée à terme.

Il propose, compte tenu de l'avantage financier de ce groupement de commandes, de renouveler cette adhésion, le SIERS restant coordonnateur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21H15.